



Paris, le 8 décembre 2021

Communiqué de presse

Le 8 décembre 2021, le parquet national financier (PNF) et la Maison des lanceurs d'alerte (MLA) ont signé un protocole d'accord qui a pour objectif de définir les modalités pratiques de leur coopération.

En application de ce protocole, il est prévu que le PNF informe les lanceurs d'alerte de l'existence de la MLA, des services qu'elle peut apporter et des moyens de la contacter.

Réciproquement, la MLA pourra accompagner les lanceurs d'alerte dans leurs démarches en vue de dénoncer des faits auprès du PNF .

Ce protocole, socle de la fluidité des échanges et du dialogue entre ses signataires, offrira à chacun une plus grande efficacité dans la poursuite de leurs objectifs respectifs : faciliter les révélations de faits délictueux à destination du PNF par des lanceurs d'alerte tout en leur permettant de bénéficier d'un soutien individuel proposé par la MLA.

Contact presse du parquet national financier : 01 44 32 98 90
presse.pnf.tj-paris@justice.fr

Contact presse de la Maison des lanceurs d'alerte : 07.86.27.76.90
presse@mlalerte.org